

## MOT DU MAIRE

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, la Municipalité de Trouy a souhaité ouvrir les portes du Château «Rozé» aux habitants car ce bâtiment remarquable est entré dans le patrimoine communal depuis 2 ans.

A elle seule, cette propriété ancienne évoque une grande partie de l'histoire de la cité. Le bâtiment, situé au cœur du village, est édifié sur des fondations encore plus anciennes.

L'emprise de l'ensemble de la propriété comprend un bâtiment développé de 800 m<sup>2</sup>, un parc de 2,4 hectares, un bois classé d'environ 9 hectares et une prairie de plus de 4 hectares.

Voilà un site magnifique, véritable écrin de verdure pour le bien de tous.

Une de nos conseillères municipales, Madame Natalie Berniot, s'est attachée, depuis fin 2015, à reconstituer l'histoire des différents propriétaires au cours des époques successives et à réaliser les supports d'une exposition très riche.

Ce travail de très grande qualité a été récompensé par le succès de cette première journée du patrimoine organisée le dimanche 17 septembre 2017, puisque ce sont plus de 200 visiteurs, voire 250, qui sont venus découvrir la propriété et l'exposition.

Guidés par deux adjoints, les visiteurs ont apprécié cette rencontre avec l'histoire de leur ville.

Depuis cette acquisition, nos services et nos élus se sont consacrés à la sécurisation des lieux tant du parc que du bois et du bâtiment.

Les travaux, l'entretien et la réflexion vont se poursuivre pour valoriser ce site dont les portes vous seront certainement à nouveau ouvertes dans le cadre des prochaines journées du patrimoine.

Merci aux habitants, agents municipaux et élus qui ont contribué au succès de cette journée.

**Gérard SANTOSUOSSO**

## CHANGEMENT DANS LE CONSEIL MUNICIPAL



A l'issue de la séance du conseil municipal du 13 juin dernier, Monsieur Bertrand TISSIER a présenté sa démission de son mandat de Conseiller municipal en raison d'autres projets d'ordre privé.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée a été complétée par la désignation du suivant de la liste conduite par Monsieur Bertrand TISSIER, ayant remporté 499 voix et 3 sièges de Conseillers municipaux.

Ainsi, depuis la séance du 26 septembre 2017, Monsieur Emmanuel GAUVIN est Conseiller municipal.

Le Maire et le Conseil municipal lui souhaitent la bienvenue parmi l'équipe municipale et adressent à Monsieur Bertrand TISSIER leurs remerciements pour les missions accomplies dans le cadre de son mandat.

Monsieur Bertrand TISSIER était également membre du conseil d'administration du CCAS. C'est Madame Anne MICHALEUVIEZ qui reprend cette fonction.

### DANS CE NUMERO

Page 2 : La Poste
Pages 3 à 4 : Travaux
Page 5 : Sécurité
Page 6 : scolaire
Page 7 : Jeunesse
Page 8 : Solidarité
Pages 9 à 10 : Environnements
Pages 11 à 13 : Informations
Page 14 : Activités permanentes
Pages 15 à 16 : Services à la population
Pages 17 à 21 : Manifestations
Page 22 : Santé à Trouy
Page 23 : Déchets
Page 24 : Contact

## LA POSTE



LA POSTE

Dans notre précédent Bien Vivre à Trouy, nous vous informions des concertations menées avec les représentants de La Poste en vue de défendre le maintien du bureau et d'éviter sa fermeture.

Nous étions alors en attente d'une lettre de confirmation de La Poste quant à ses nouvelles propositions, à savoir :

Maintien du Bureau de La Poste sur Trouy avec une nouvelle répartition des missions sur une durée de 35 heures hebdomadaires, 5 jours sur 7 consistant par demie journée à assurer tant la distribution du courrier que l'ouverture du guichet sur Trouy Bourg.

Par lettre en date du 4 juillet 2017, La Poste nous écrit :

« *Le dispositif Facteur-Guichetier répond aux attentes essentielles des clients de la commune et leur permet de bénéficier à la fois d'un accueil en bureau de Poste (opérations Courrier, Colis et Chronopost, activités bancaires de la Banque Postale, La Poste Mobile) et des services rendus par le facteur au cours de sa tournée (distribution du courrier, services de proximité...). Au terme d'une formation, le facteur prend en charge l'activité du bureau de Poste et conserve une activité de distribution du courrier* »

**Dans ce cadre le bureau de La Poste est ouvert depuis le 4 septembre 2017 tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h.**

Cette proposition a fait l'objet d'une réponse de la municipalité le 12 juillet dernier. Sur le principe un accord a été donné, le dispositif permettant le maintien du bureau de Poste en tant que service de proximité. Toutefois, une modulation des horaires a été proposée afin d'obtenir 2 ouvertures l'après-midi notamment pour les personnes en activité.

Ainsi, durant l'été, plusieurs échanges se sont tenus entre la mairie et La Poste afin de préparer et de coordonner au mieux la mise en place de ce nouveau dispositif ainsi que sa communication auprès des habitants.

Après avoir obtenu une réponse défavorable quant à l'ouverture du bureau de Poste deux après-midis par semaine, refus motivé par des raisons de contraintes liées à d'autres nécessités déjà réparties et par le risque d'une mauvaise lisibilité du fonctionnement du bureau, nous nous préoccupons de l'information prévue en direction des habitants ainsi que de l'organisation de la distribution du courrier pour laquelle nous n'avons pas eu de précisions quant aux horaires...

Notre interlocutrice du moment nous dit qu'elle ne peut pas apporter de réponses à nos interrogations et qu'elle n'est plus en charge du dossier. Une autre référente nous informe que La Poste n'a prévu aucun flyer malgré l'annonce qui nous avait été faite début juillet.

Nous prenons donc l'initiative de vous informer des nouveaux horaires de La Poste par voie de presse, d'affichage et de messages sur le panneau lumineux. A cette occasion, nous suggérons à La Poste de mettre à jour son panneau d'affichage des horaires qui date de 2015 !

Quant à la distribution du courrier, la réponse nous a été donnée par notre facteur lui-même dès lundi matin 4 septembre 2017 : pas de changement.

Cette réponse nous sera confirmée par plusieurs représentants de La Poste et ira même plus loin :

**\* la modification de la distribution du courrier sur Trouy Bourg n'est pas et n'a jamais été, semble-t-il, à l'ordre du jour.**

Nous en concluons donc que le dispositif Facteur-Guichetier est un dispositif Guichetier, conduisant à tout simplement la réduction des horaires d'ouverture du Bureau de La Poste.

La municipalité va donc reprendre son bâton de pèlerin pour demander un véritable dispositif Facteur-Guichetier, comme cela nous a été proposé, et sollicitera, voire revendiquera :

\* Une distribution du courrier le matin ;

\* Une ouverture du bureau de Poste l'après-midi et le samedi matin si possible.

Les usagers de La Poste peuvent nous adresser leurs réactions et suggestions sur ce sujet.

### ÉCOLE MATERNELLE DU BOURG

Travaux de réparation tuyau alimentation en eau (évier cuisine et ballon) suite fuite sous dalle (entreprise CENDRIER)  
Petits travaux de réparation portes, bancs, tables, tontes, tailles en régie (travaux effectués par le service technique)



### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BOURG

Changement de la clôture rue Louise Michel (entreprise Ecoportail)  
Changement moteur volets bibliothèque (entreprise Sodclair)  
Petits travaux de réparation portes, bancs, tables (en régie)  
Grosse taille de la haie pour mise en place de la clôture (en régie)  
Mise en place de la cloche dans la cours



### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE NORD

Mise en place des tôles de protection du Centre Culturel Trouy nord (entreprise TCVN plaques et pose en \* régie)  
Petits travaux de réparation portes, bancs, tables, tontes, tailles (\* régie)  
Réparation wc extérieur (régie et Berry climat)  
Évacuation matériel informatique périmé



### ÉCOLE MATERNELLE NORD

Petits travaux de réparation portes, bancs, tables, tontes tailles (\* régie)  
Réparation carrelage extérieur (\* régie)

### TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE EN OCTOBRE

Des travaux vont être réalisés à la déchèterie de Trouy afin d'améliorer les conditions d'accueil sur le site :

- extension de la plateforme des déchets verts avec suppression du trottoir pour faciliter l'accès
- création d'un abri métallique pour mettre certains déchets à l'abri des intempéries
- reprise de la voirie d'accès à la déchèterie

Ces travaux prévus pour une durée de deux mois débuteront **à la fin du mois d'octobre** et pourront occasionner des fermetures ponctuelles de la déchèterie, liées au temps de séchage des matériaux mis en œuvre.

Dans cette perspective, l'information sera relayée sur les différents supports de communication.



## **ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT**

L'Espace Jean-Marie Truchot va être réhabilité en 2017 et en 2018.  
Ce bâtiment trentenaire est énergivore et mérite une réfection.

Un groupe de maîtrise d'œuvre a été retenu, comprenant un architecte (atelier Carré d'arche de Bourges), un bureau d'étude pour la structure et un bureau d'étude pour le thermique.

Les diagnostics avant travaux (amiante, plomb.) ont été réalisés.  
Un coordonnateur SPS et un coordonnateur technique ont été retenus.



La commission travaux du 28 avril a retenu un des 3 scénarii de réhabilitation.  
Le dossier de consultation a été lancé début juillet pour un démarrage de travaux le 20 septembre 2017.

Le démarrage des travaux a eu lieu le 4 septembre 2017 avec les travaux de désamiantage du hall et des toilettes.

Les autres pièces ne comportent pas d'amiante.

Les travaux vont débiter par le gros œuvre, maçonnerie et les travaux de

Charpente – couverture.

La réfection des jambages de la structure de la salle des fêtes, se fera totalement pour les plus abîmés ou partiellement pour d'autres (non possibilités d'accès).

La suppression de certains jambages se fera par une structure béton.

L'avancée devant le hall sera modifiée et formera la nouvelle entrée de la salle.

Des reprises de toiture seront à effectuer ainsi que le changement des gouttières fortement corrodées.

Ensuite, aura lieu la réfection des sanitaires hommes et femmes avec la mise en place de nouvelles cloisons, de portes intérieures et la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de ces locaux.

La création de l'avancée devant le hall se fera de manière concomitante.

D'ici Noël, une partie des menuiseries bois sera remplacée par des menuiseries neuves avec vitrage isolant.

En 2018, auront lieu les travaux d'isolation supplémentaire sous plafond, le remplacement des centrales de ventilation sur air neuf et usagé, et la mise en place d'un aérotherme sur la salle des fêtes et raccordement sur une vanne trois voies alimentée par la pompe à chaleur de la salle de sports.

Une présentation a été faite envers les associations utilisatrices de la salle pour permettre les manifestations dans les meilleures conditions pendant les travaux.

Les associations pourront utiliser la salle à l'exception des toilettes et d'une partie du hall.

Des solutions personnalisées sont étudiées avec les associations utilisatrices.

La commune remercie les associations Trouv Temps libre et Rock in Berry pour les adaptations nécessaires à l'organisation de leurs manifestations qui se sont déroulées au mieux pour tous.

Des réunions de chantiers ont lieu tous les mardis sur le site.



## CAMERA VIDEOPROTECTION



Suite à l'attaque à main armée en août 2016 de la pharmacie de Trouy Bourg, la Ville s'est engagée dans une réflexion pour renforcer les conditions de sécurité de ses équipements, des commerces et d'une manière générale, de ses habitants.

Sensibilisée et conseillée par les représentants des services de sécurité publique du Cher sur les actions possibles, lors de différentes réunions et rencontres, la Ville a décidé d'installer des caméras à proximité des commerces du centre Bourg de Trouy.

Une visite sur place avec une entreprise spécialisée, ACTI COM, a permis de déterminer les zones sensibles.

L'étude réalisée par l'entreprise a reçu un avis favorable des services de la police nationale.

La demande d'autorisation d'un système de vidéo protection a donc été adressée le 6 septembre dernier à Madame la Préfète pour 5 caméras.

Cette demande permet de déclarer :

La finalité du système retenue par la Ville : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protections de bâtiments publics, prévention du trafic de stupéfiants ;

Le périmètre vidéo protégé défini par la Ville : rue du Mai, avenue et place des Anciens Combattants, avenue du 19 mars 1962 et rue Louise Michel ;

Les caractéristiques du système : durée de conservation des images, nom de l'installateur ;

Les personnes habilitées à accéder aux images pour les remettre au service de police : les images seront traitées par les services départementaux de la sécurité publique ;

Les mesures de sécurité et de confidentialité : le matériel de stockage des images sera sécurisé et sauvegardé

Dès réception de l'autorisation, la société ACTI COM sera habilitée à installer l'ensemble du système.



## RADAR PÉDAGOGIQUE

Il poursuit son périple au sein de la ville de Trouy. Il est en fonction route de Châteauneuf à Trouy Nord, après la rue du Fanal.

Regardez bien votre vitesse à cet endroit, les résultats sont frappants.

## **RENTRÉE SCOLAIRE**

Cette année encore il y a du changement dans les écoles concernant les enseignants.

Nous sommes heureux d'accueillir

- Mme HUART Marie à la Maternelle du bourg,
- Mme AZZOLIN Julie et M. RENIAUT Romain à l'Elémentaire du bourg,
- Mmes BERTHOME Aline et LEFESTE Carine à la Maternelle du nord
- Mme CHIEZE Marie Christine à l'Elémentaire des talleries.

Nous leur souhaitons bienvenue et une bonne année scolaire dans nos écoles.



## **EFFECTIFS**

Nous comptons 387 élèves pour l'ensemble de nos écoles. Les effectifs se maintiennent au Nord avec 185 enfants et se stabilisent au Bourg avec 202 enfants.

La répartition se fait comme suit:

- Ecole Maternelle du nord (l'Envol) 65 élèves sur 3 classes
- Ecole Elémentaire du nord 120 élèves sur 5 classes
- Ecole Maternelle du bourg (graine d'artistes) 74 élèves sur 3 classes
- Ecole Elémentaire du bourg 128 élèves sur 5 classes



## **RYTHMES SCOLAIRES**

Concernant les rythmes scolaires, nos 4 écoles fonctionnent sur des semaines de 4 jours et demi (école les mercredis matins) pour cette année scolaire jusqu'en juillet 2018.

Une enquête sera réalisée dans le courant de l'année pour connaître les choix des enseignants et des parents concernant un retour à la semaine de 4 jours ou non pour septembre 2018.

En attendant, les horaires restent identiques à ceux de l'an dernier à savoir:

- 8h30 – 11h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- 13h30 – 16h les lundis, mardis et jeudis
- 13h30 – 15h les vendredis



## **SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES**

Le plan Vigipirate est toujours de rigueur, une vigilance particulière doit être maintenue aux abords des écoles. Il faut toujours éviter les attroupements et rester attentifs à tout ce qui peut paraître inhabituel.



### DISPOSITIF « JE M'INVESTIS POUR TROUY »

L'action «Je m'investis pour Trouy» concerne les jeunes de 16 à 17 ans afin de leur faire découvrir le fonctionnement de leur commune et de s'investir pour elle.

Les missions durent 3 h et sont gratifiées à hauteur de 15 € pour cette durée.

Dans le cadre d'un partenariat entre les associations locales et la ville, il a été proposé d'intégrer les activités du dispositif « Je m'investis pour Trouy » afin de faire participer les jeunes à la vie associative.

La Municipalité vous confiera des missions d'aide à l'installation et à la mise en place de matériels (tables, chaises, etc...) pour l'organisation de diverses manifestations qui auront lieu à l'Espace Jean-Marie Truchot.

**Vous avez 16 ou 17 ans, venez-vous inscrire au dispositif « Je m'investis pour Trouy »**

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site internet ([www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)) rubrique Enfance seniors.

**Contact : Mme Anne THANG au 02.48.64.78.14**



### DISPOSITIF "MOBILITÉ ET SECOURS"

Le Département s'engage en partenariat avec l'UDSPC (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Cher) pour l'avenir des jeunes et crée le dispositif "Mobilité et Secours" (une aide à une mobilité citoyenne).

Ce dispositif s'adresse à **tous les jeunes de 16 et 17 ans**, domiciliés et inscrits dans une auto-école du Cher **pour passer le code de la route.**

**Trois obligations** conditionnent l'octroi de cette aide de 150 euros versée par le Département du Cher :

- l'inscription obligatoire dans une auto-école du département du Cher ;
- l'obtention du code de la route ;
- la participation à une session d'initiation aux gestes qui sauvent dispensées par l'UDSPC.

Cette aide trimestrielle s'organise par session. **La première session a lieu entre le 1er octobre et le 12 décembre.**

Plus d'informations sur les sites [villedetrouy.fr/enfance-seniors](http://villedetrouy.fr/enfance-seniors) ou <http://www.departement18.fr/Mobilite-et-Secours>



### RESERVISTE OPÉRATIONNEL

**Conditions pour devenir réserviste opérationnel dans l'armée de l'air :**

être volontaire, de nationalité française, âgé de 17 ans au moins et 40 ans maximum, en règle au regard des obligations du service national, ne pas avoir été condamné, posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques.

L'engagement à servir dans la réserve est **un contrat rémunéré de 10 à 30 jours par an**, signé **pour une durée de 1 à 5 ans** et renouvelable sous conditions d'âge.

Plus d'informations sur les sites [villedetrouy.fr/enfance-seniors](http://villedetrouy.fr/enfance-seniors) ou <http://reserveba702.esy.es>



## REPAS ET COLIS AUX AINÉS

Cette année, le traditionnel repas de fin d'année organisé par le C.C.A.S pour nos aînés aura lieu le **Dimanche 3 Décembre** à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT.

La distribution des colis se déroulera le **Mercredi 13 Décembre entre 15H et 17H**

- pour les habitants de **Trouy Bourg**, au **Centre de Loisirs** (1 allée des Anémones)
- pour les habitants de **Trouy Nord**, au **Centre Culturel** (à côté des écoles) .

Courant septembre, chaque trucydien, âgé de 67 ans ou plus, a reçu son invitation personnelle à retourner au C.C.A.S.

Si vous êtes concerné par ces festivités et n'avez pas reçu votre questionnaire, nous nous en excusons et vous invitons à contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.



## BONS CADEAUX

Comme chaque année le C.C.A.S. offrira des bons cadeaux d'une valeur de **20 €** :



- aux enfants placés dans des familles d'accueil truciennes (l'attribution est automatique)

- aux personnes avec handicap (**âgées de moins de 67 ans**, reconnues handicapées catégorie C ou 80% d'invalidité) qui auront effectué leur demande auprès de Mme Corinne GATIMEL (02.48.64.78.78) **avant le 30 novembre prochain.**

## PROGRAMME DES ATELIERS SENIORS

**Jeux de société et tricot** : aux préfas de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) – Lundi 11 et 25 septembre – lundi 16 et 23 octobre – lundi 6 et 20 novembre et lundi 4 décembre.

**Marche Nordique** : (avec ou sans bâtons)

lundi 2 octobre à 14h30 place des écoles pour faire le tour de l'étang de La Chapelle,

lundi 27 novembre à 14h30 parking de Lidl pour faire la Trouée verte,

lundi 11 décembre à 14h30 parking anciennement Netto à Trouy Nord pour faire le chemin Charbonnier

**Atelier équilibre** : les jeudis à 14h et à 15 h à la salle multisports de Trouy Bourg.

### A noter :

- une quarantaine de personnes ont participé, en juin, au voyage vers Chenonceaux avec croisière-repas et visite du grand aquarium de Touraine

- l'atelier tricot fonctionne toujours avec succès, à ce jour, il a été remis au Secours Populaire, 44 couvertures.

- prochain bistrot-tricot le lundi 09 octobre à 14h30 chez Denise (bar Saint-Michel)

- nous récupérons toujours les restes de laine, car nous n'avons plus de stock ! Les déposer en mairie ou au Centre de Loisirs.



**Retrouver toutes nos activités sur facebook « les séniors à Trouy**

Renseignements au 02 48 64 78 78»

## LE MONOXYDE DE CARBONE



Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (Voir le [Bulletin de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone](#)). La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

**Avant l'hiver**, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations de chauffage.

Veillez à une bonne ventilation, aérez tous les jours, **pendant 10 mn** même s'il fait froid et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde, les bons gestes de prévention aussi. Ce gaz est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

**Respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;  
Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments;  
**Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

## NETTOYAGE DES TROTTOIRS Chacun de nous et tenu de la faire

En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

**Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, herbes folles...**

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement.

Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).

## CIMETIÈRE

Nous vous rappelons que des poubelles sont à votre disposition pour vos déchets. En effet trop de visiteurs oublient de jeter leurs débris de nettoyage de tombes qui jonchent le sol.

Merci de votre civisme et respect des lieux

---

## OPÉRATION "ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"



Les travaux se poursuivent avec nos deux prestataires :

### **Chambre d'agriculture :**

- **28 juin** : définition de la stratégie d'intervention sur huit secteurs identifiés qui a vocation à être reproduite ailleurs :

- 4 codifications des espaces : prioritaires, intermédiaires, champêtres et naturels

- 3 niveaux de tolérance à la végétation spontanée : A (aucune herbe tolérée), B (tolérance toute l'année, maîtrise de la pousse et C (colonisation de l'herbe recherchée).

- **12 septembre** : définition du plan d'action au sein d'une même zone avec entretien prévu, matériel utilisé préconisé, etc..

### **Nature 18 :**

- **9 septembre** : stand à la Fête des Flots

- **23 septembre** : sortie herbes folles dans le parc du château Rozé

Nous reviendrons plus longuement sur l'opération "zéro pesticide" en détaillant ce qui peut être réalisé par chacun pour que notre ville demeure propre et accueillante.

## PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre 2017 .

Les montres retardent d'une heure.

A 3h du matin, il sera 2h.

Une heure de plus = une heure de sommeil gagnée !



## RÉSULTAT CONCOURS COMMUNAL MAISONS FLEURIES

### **1<sup>ère</sup> catégorie A Maisons très fleuri visible de la voie publique**

1<sup>er</sup> Chagnon Josée—2<sup>ème</sup> Pajak Françoise—3<sup>ème</sup> Benjamin Sylvain—4<sup>ème</sup> Gonzales Robert—5<sup>ème</sup> Delage Patricia—6<sup>ème</sup> Pidance Aline

### **1<sup>ère</sup> catégorie B Maisons dans un décor paysager visible sur la voie publique**

1<sup>er</sup> Thévenin Michelle—2<sup>ème</sup> Vacher Marie Odile—3<sup>ème</sup> Cibot Laurent—4<sup>ème</sup> Picot Valérie—5<sup>ème</sup> Moreau Nadine—6<sup>ème</sup> Raquil Valérie

### **3<sup>ème</sup> catégorie A maisons sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs fleuris visible de la voie publique**

1<sup>er</sup> Ailliot Daniel—2<sup>ème</sup> Trokay Yvette—3<sup>ème</sup> Aussiette Albert—4<sup>ème</sup> Rondelet Corinne

## RÉSULTAT CONCOURS DEPARTEMENTAL MAISONS FLEURIES

### **1<sup>ère</sup> catégorie A maisons avec jardin très fleuri et visible de la voie publique**

17<sup>ème</sup> AILLIOT Daniel - 26<sup>ème</sup> ex aequo Chagnon Josée - 29<sup>ème</sup> ex aequo Thévenin Michelle

### **Félicitations**

Gonzales Robert

## INSCRIPTION ELECTORALE

La date limite des inscriptions sur les listes électorales pour l'année 2017 est fixée au dernier jour ouvrable du mois de décembre, soit le samedi 30 décembre 2017.

Chaque électeur concerné doit pour s'inscrire compléter et signer un imprimé de demande d'inscription, accompagné de la copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Cet imprimé est à disposition à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la ville de Trouy [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr).



Cette démarche peut également s'accomplir en ligne via le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr).

**Attention : l'imprimé de demande doit être signé.**

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre la veille des dernières élections législatives de 2017 (soit le 10 juin 2017) et la prochaine clôture des listes (soit le 28 février 2018) sont inscrits d'office, sans aucune démarche d'inscription à faire.

Ils recevront leur carte automatiquement au cours du mois de mars 2018.

Par contre, ces listes d'inscrits d'office sont basées sur les listes d'inscription à la journée de citoyenneté faite par les jeunes à l'âge de 16 ans.

Nous recevons ces listes en mairie courant octobre et adressons un courrier à chaque jeune électeur concerné.

Toute personne, domiciliée sur la commune de Trouy, n'ayant pas reçu son courrier doit se manifester en mairie avant le 31 décembre 2017.

**Attention** : Un jeune ayant été recensé pour la journée de citoyenneté dans une autre commune que celle de Trouy sera inscrit d'office dans cette dite commune.

Il est impératif, dans ce cas de prévenir l'ancienne commune du déménagement et se manifester en mairie de Trouy avant le 31 décembre 2017.

### **PERMANENCE DU 30 DECEMBRE 2017**

En cas d'inscriptions de dernière minute,

la mairie sera ouverte le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h à Trouy Bourg.

## TERRAINS DE TENNIS



Nous continuons l'ouverture des courts de tennis à la population les mercredis et les dimanches de 8h à 20h (pas besoin de réserver) jusqu'à la fin de l'année 2017.

Il est bien entendu que les terrains sont conçus pour pratiquer du tennis et non du football ou du cross. Aucun engin n'est autorisé dans l'enceinte (vélo, scooter ..).

Si nous constatons des dégradations ou le non-respect des lieux et du matériel, nous arrêterons l'expérimentation.

Nous comptons sur le sens civique de tous.

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS : RAPPEL DES MODALITÉS DE TRAITEMENT



Le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue désormais de la même façon que pour les demandes de passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositif de recueil. Les usagers peuvent effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français.

**Le choix de la mairie sera également le lieu de retrait du document.**

Les mairies du département du Cher disposant d'un dispositif de recueil se répartissent de la manière suivante : **Aubigny-sur-Nère, Bourges, Châteauneuf-sur-Cher, Culan, Dun-sur-Auron, La Guerche-sur-L'auvois, Léré, Lignières, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Amand-Montrond, Sancergues, Vierzon**

**Attention : la plupart des mairies prennent uniquement sur rendez-vous et le délai d'obtention de ces rendez-vous peut atteindre entre 1 à 2 mois**

Les demandes de titres sont instruites par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI/Passeports de la région Centre Val de Loire situé à la Préfecture du Cher.

### Pré-demande en ligne

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué
- je choisis l'une des mairies ci-dessus et me présente, muni des pièces justificatives demandées, avec mon numéro de pré-demande
- Je retire ma carte d'identité ou mon passeport dans la mairie où j'ai déposé ma demande

### Renouvellement de CNI en cas de perte ou vol

En cas de perte ou de vol, vous pouvez désormais acheter vos timbres fiscaux, d'une valeur de 25 €, en ligne.

Rendez-vous sur le site [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) afin d'effectuer en ligne votre achat de timbre électronique.

**À noter :** il est également possible d'acheter un timbre dématérialisé lors de votre pré-demande de CNI en ligne via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

### Rappel des tarifs pour les passeports :

Majeur = 86 €, mineur de 15 ans et plus = 42 €, mineur de moins de 15 ans = 17 €

## ABRI BUS ARRÊT "TEMPS LIBRE"



La municipalité déplore que cet abri sert de point de rassemblement aux jeunes qui s'adonnent à des jeux (ballon notamment), occasionnant des perturbations de toutes sortes : gêne à la circulation et nuisances sonores et dégradations des clôtures.

Cette situation devenue intolérable risque de contraindre la municipalité à demander le retrait de cet abri à Agglobus pour le remplacer par un totem, ce qui serait assez pénalisant pour les usagers du bus par mauvais temps.

Nous espérons vivement que la raison l'emportera pour que cet abri demeure et soit utilisé pour l'usage auquel il est destiné.

## NOUVEAU COMMERÇANT AMBULANT

**SWEET HOME Omelette** à Trouy bourg les lundis tous les 15 jours semaines impaires  
à Trouy nord les vendredis, tous les 15 jours semaines paires



## PACS EN MAIRIE

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les couples désirant enregistrer leur PACS (Pactes Civils de Solidarité) n'auront plus besoin de le faire enregistrer au greffe du Tribunal d'Instance ou devant le notaire.

Selon le décret n°2017-889, ce seront les officiers de l'état civil en mairie qui seront chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des PACS.



En attendant la mise en place du changement, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe, soit au tribunal d'Instance compétent, soit chez un notaire.

**RAPPEL :** Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. Il est prudent de prendre conseil avant la rédaction du contrat.

## CHANGEMENT DE PRÉNOM



Auparavant, il fallait passer par un juge pour pouvoir changer de prénom. La demande devait être déposée auprès du Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance et le recours à un avocat était obligatoire. La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle a modifié en profondeur cette procédure en confiant désormais les demandes de changement de prénom aux officiers d'état civil des mairies.

A présent, vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime (art 60 du code civil).

Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Pour un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance et justifier auprès de l'officier de l'état civil de votre identité, de votre domicile et de l'intérêt légitime de votre demande.

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il peut être consulté à l'accueil de la mairie de Trouy et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et peut également être consultable et téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr).



## ESPACE JEAN MARIE TRUCHOT

	MARDI	MERCREDI	JEUDI
<b>Gym adultes (zumba)</b>	19h30 à 20h30		
<b>Danse de salon</b>		18h30 à 22h	
<b>Country</b>			18h15 à 20h45

## SALLE MULTISPORTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Gym enfants</b>	17h à 19h				
<b>Gym adultes</b>	19h30 à 21h		19h30 à 20h45	20h15 à 21h15	19h à 20h
<b>Judo</b>		17h à 19h			
<b>Aïkido</b>			18h à 19h	18h30 à 20h	
<b>Atelier équilibre</b>				14h à 16h	
<b>Basket</b>					16h30 à 18h30
<b>Krav Maga (self défense)</b>		19h15 à 20h45	14h à 15h30		
<b>Rezainergie (Yoga)</b>		10h30 à 12h			

## BIBLIOTHEQUE

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Bibliothèque</b>	17h à 19h	15h à 18h	17h à 19h	10h à 12h
<b>Atelier des couleurs Peinture</b>		18h15 à 20h30		

## CENTRE CULTUREL TROUY NORD

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Gym Talleries</b>	18h à 20h		9h à 10h	18h30 à 19h30	
<b>Chorale</b>			18h30 à 20h30		
<b>Kick Boxing</b>		19h à 21h		19h à 21h	
<b>Danse de salon</b>					19h à 20h30

**Gym enfants** GPE : Nathalie LAMARQUE  
02.48.64.77.55  
**Judo** : Aurélien BRISSET 06/32/35/23/34  
**Gym adultes** : COLLET Monique 02/48/64/78/31  
**Aïkido** : LEBOEUF Michel 06/61/49/57/52  
**Gym Talleries + équilibre** : FROT Jocelyne  
06/78/20/43/87  
**Basket** : FEUGUEUR Stéphane 06/95/62/29/44  
**Kick boxing** : DEBOSSCHERE Vincent  
06/30/97/61/26

**Danse de salon** : LECOMTE Bruno 06/09/62/29/77  
**Atelier des couleurs** : CUISINIER Marie-Christine  
02/48/64/71/83  
**Chorale** : Michel CHABIN 02/48/64/71/93  
**Country** : Pascale FLAMANT 06/15/43/03/40  
**Krav Maga** : Cédric BLANC 07/64/13/00/48  
**Yoga** : Agnès BEI 06/12/92/33/22 et Luc GHIJS  
06/30/54/85/51

## **SOIRÉE BEAUJOLAIS**

La Municipalité de Trouy

en partenariat  
avec la Boulangerie Jacob, la Charcuterie traiteur Papin,  
l'Épicerie Panier Sympa et l'association des ASSMAT

vous invitent

**le vendredi 17 novembre 2017 à 19h30**  
à l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy Bourg

à la soirée Beaujolais

animée par Régis Animation

**Entrée gratuite**

**Restauration sur place sur inscription**

**(coupon réponse au dos)**

## **CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL**

Soyez nombreux à égayer nos rues cet hiver

La commission municipale «Services à la population» organise ce traditionnel concours.

Décorez votre maison tout en privilégiant les ampoules basse consommation.  
Inscrivez-vous PETITS et GRANDS pour le plaisir de tous (guirlandes de lumière, lampions, Pères Noël,  
traîneaux, ...)

**(1 inscription par foyer)**

Un jury passera entre le 11 et le 17 décembre 2017 et de nombreux lots seront à gagner.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site [villedetrouy.fr](http://villedetrouy.fr), rubrique manifestations.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte.

**(coupon réponse au dos)**

## SOIRÉE BEAUJOLAIS

inscription à retourner en Mairie **avant le 3 novembre 2017**  
**suivant les places disponibles**

Nom.....

Adresse.....

Tél (en cas d'annulation) .....

Nombre de Personnes .....

(Si vous vous inscrivez avec un groupe, merci de ne pas vous inscrire individuellement)

**Assiette de cochonnaille** (terrines de campagne, boudin noir, saucissonnade, galantine) **3,00 € x.....**

**Crottin** 1,00 € x.....

**Paris Brest** 1,75 € x.....

**Petit pain** 0,35 € x.....

Le prix de la bouteille de Beaujolais sera indiqué sur place

### **Paiement sur place**

Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 Trouy - Tél : 02.48.64.78.18 - Fax : 02.48.64.74.96 - Site : villedetrouy.fr

## CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2017  
à retourner en Mairie au plus tard le 7 décembre 2017

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

.....

**Décor de jour**

**ou**

**Décor de nuit**

**Rayer la mention inutile**

**Il ne sera pris en compte qu'un seul choix**

L'AGE D'OR TRUCIDIEN

Maison des Associations  
Rue du 19 mars 1962 - Trouy bourg  
Contact : Josette Léon au 02.48.64.71.95



Vous avez envie de rencontrer des personnes, de discuter, de rire, de jouer ou faire quelques sorties

Tous les jeudis et le 1er mardi de chaque mois à partir de 14h30 avec un petit gouter. Peinture, belote, jeux de société et petits travaux

L'association organise aussi des thés dansants, un méchoui gratuit pour fêter la fête des mères et des pères, un repas de Noël payant .

**Ne restez pas seul.  
Venez nous rejoindre.**



# music master

cours de musiques actuelles

Simple curiosité  
Besoin de challenge  
Envie de vous amuser  
Ambition de future star  
Jouez dès les premiers cours !

pop rock blues  
funk métal jazz

**GUITARE**  
**BATTERIE**  
**BASSE**

contacts :

## Bienvenue à la Fédération du sport santé

**Votre club est membre de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire**

Depuis de très nombreuses années, la Fédération s'est engagée dans la lutte contre la sédentarité. Son concept Sport Santé, c'est d'abord la recherche du bien-être, de l'épanouissement personnel et collectif, du développement des capacités de chacun. Tout cela passe par une meilleure connaissance du corps.



Partout en France, près de chez vous, retrouvez votre club de Gymnastique Volontaire  
[www.sport-sante.fr](http://www.sport-sante.fr)



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
46-48 rue de Lagny 93100 Montreuil  
contact@ffepgv.fr / [www.sport-sante.fr](http://www.sport-sante.fr)

## Avec la séance de Gymnastique Volontaire Bien Vieillir :

- **Préservez votre autonomie**
  - Développez votre force musculaire
  - Conservez vos habiletés motrices
  - Maintenez votre souplesse
  - Développez vos capacités aérobiques
  - Maintenez votre équilibre
  - Entretenez votre mémoire
  - **Luttez contre la sédentarité**

### 6 ATOUTS DE LA GYM VOLONTAIRE QUI FONT LA DIFFÉRENCE...

- L'accompagnement personnalisé
- Un club près de chez vous
- La convivialité
- La variété des activités proposées
- Des animateurs diplômés et compétents
- Le lien social

## Les ateliers du Bien Vieillir avec la Gym Volontaire

Ces ateliers de découverte de l'activité physique vous sont proposés sur un cycle court (4 à 12 semaines) pour vous permettre d'être à l'écoute de votre corps et de ressentir les effets bénéfiques d'une pratique physique régulière.

Ces ateliers sur-mesure vous sont proposés en collaboration avec nos différents partenaires de prévention santé (caisses de retraite, mutuelles...).

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du club EPGV le plus proche de chez vous.

## Les activités proposées

- Circuit training
- Fit'Ball
- Cardio training
- Step
- Low impact aérobic
- Danse country
- Salsa
- Parcours d'équilibre
- Tai chi
- Marche nordique...

**TROUY**  
 10€ Dimanche 8 octobre 2017  
 Espace J-M Truchot - 15h

**THE DANSANT**  
 avec  
**LE TRIO MERCIER**



AAAEMD - Trouy Festivités  
 Renseignements 06 62 13 97 59

Samedi 28 Octobre 2017 - 20h  
**TROUY - Espace J-M Truchot**

**NUIT D'AUTOMNE**  
**Dîner dansant**  
 organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités

Pour la première fois à Trouy  
**Aurélié GUSTO**

**Menu**  
 Cocktail et ses mises en bouches  
 Aspic de lentilles vertes au saumon fumé  
 accompagné de son verre de Sancerre blanc

Entre deux  
 Râble de Lapereau et sa  
 Garniture de légumes  
 Salade - Fromages  
 Omelette Norvégienne  
 Café - Mignardise  
 Vin rouge (Sancerre) compris



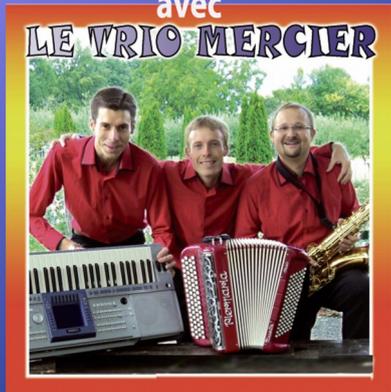
Réservations avant le 21 octobre  
 Règlement par chèque à envoyer  
 à Alain LAUVERJAT, 5 allée Boris Vian  
 18570 - Trouy

**34€**

Renseignements au 02 48 20 07 01 ou 06 62 13 97 59  
 La somme de 25€ sera retenue en cas de désistement après la  
 date limite de réservation

10€ TROUY  
 Dimanche 17 décembre 2017  
 Espace J-M Truchot - 15h

**THE DANSANT**  
 avec  
**LE TRIO MERCIER**



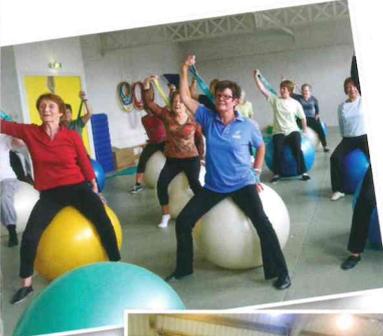
AAAEMD - Trouy Festivités  
 Renseignements 06 62 13 97 59

La Gymnastique  
 Volontaire

**Bien Vieillir**

**Progresser à  
 votre rythme...**

Laissez-vous guider par nos animateurs diplômés  
 pendant votre séance de Gymnastique Volontaire  
 Bien Vieillir.





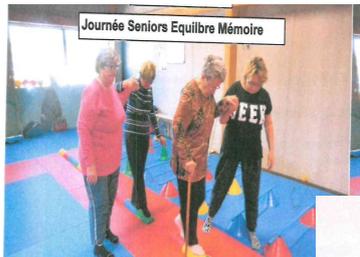
**... grâce à 1 séance complète**

Nos séances sont multisports, c'est-à-dire suffisamment diversifiées pour que vous puissiez  
 prendre du plaisir et toujours progresser. Venez partager une séance de Gym Volontaire avec  
 plaisir et pour votre bien-être. Quel que soit votre niveau, vous bénéficierez d'un accompagnement  
 personnalisé en salle comme en extérieur.

**GYMNASTIQUE  
 VOLONTAIRE**

**BIEN VIEILLIR**

Journée Seniors Equilibre Mémoire




Venez assister aux cours Equilibre et Mémoire dans votre commune à Trouy  
 Essayez et Inscrivez-vous lors de notre Forum le 29/09/2017 pour 2 cours gratuits

**Votre Cours tous les Jeudis à 14h à la salle Multisport Trouy Bourg : reprise le 21/09/2017**

**Gymmémoire** c'est entretenir sa mémoire pour mieux organiser et valoriser la vie  
 quotidienne

**Gym Equilibre** c'est plus d'aisance plus de sécurité plus d'indépendance

Contact 06.78.20.43.87/06.77.19.76.10

Deux nouvelles associations sur Trouy

REZAINERGIE

**NOUVEAU**

Retrouver l'harmonie  
Apprendre à se détendre  
Prendre soin de son corps

# YOGA TROUY

COURS D'ESSAI GRATUIT

**CHAQUE MARDI**  
**10h30 - 11h45**  
Salle Multisports



Info : 06 12 92 33 22 - rezaynergie@gmail.com

Association REZA  NERGIE

KRAV MAGA

# KRAV MAGA

## SELF-DEFENSE & COMBAT

**NOUVEAU A TROUY!**

Apprendre à se défendre...  
Gérer son stress...  
Améliorer sa condition physique...

**Les Mardis de 19h15 à 20h45**

Salle multi-sports  
Avenue du Cabaret



CONTACT ET INFOS:  
07.64.13.00.48

kravmagaglobal.18@gmail.com

**TROUY - Espace J-M Truchot**  
**Samedi 21 octobre 2017- 20h30**



**1ere partie**

**La chorale de Trouy**

**"Les Compagnons de Choeur"**

vous emmèneront en voyage  
au travers de leurs chansons

**2e partie**

**"Les Moutards d'Arsène"**

Ce trio décapant vous proposera  
la "Musique des Années Folles"  
et vous entraîneront sur les pistes du swing

**Entrée 6 Euros**



Section Judo de Trouy



Le Bourges Judo anime une section à Trouy pour les enfants de 5 à 12 ans. Le judo est un sport attrayant aux valeurs éducatives reconnues et inspirées par son code moral.

**Bourges Judo**

**A partir de 5 ans**



Educateurs diplômés

Essai sans engagement

**COURS LE MARDI**

Enfants nés en 2011-2012 : 17h15

Enfants nés avant 2011 : 18h15

**INSCRIPTIONS SALLES DES SPORTS**  
**A PARTIR DU 5 SEPTEMBRE**

Renseignements : [www.bourgesjudo.com](http://www.bourgesjudo.com)  
[bourgesjudo@orange.fr](mailto:bourgesjudo@orange.fr) - tél : 02. 48 70 45 13

**LA POLITESSE**  
c'est le respect d'autrui

**LE COURAGE**  
c'est de faire ce qui est juste

**LA SINCERITE**  
c'est s'exprimer sans dissimuler sa pensée

**L'HONNEUR**  
c'est d'être fidèle à la parole donnée

**LA MODESTIE**  
c'est de garder de soi-même sans orgueil

**LE RESPECT**  
sans respect aucune confiance ne peut naître

**LE CONTROLE DE SOI**  
c'est de savoir se tenir lorsque moule le centre

**L'AMITE**  
c'est le plus pur des sentiments humains





Chers parents,

Nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901). Elle est libre, indépendante et n'est rattachée à aucune fédération nationale de parents d'élèves.

Nous aidons à l'organisation et au financement de projets dans les écoles, selon les besoins et la demande.

**L'an passé, pour les écoles du bourg, élémentaire et maternelle nous avons :**

- financé le Spectacle de Noël animé par une troupe
- participé au voyage de classe de neige à hauteur de 40€ par élèves
- acheté des calculatrices pour les CM2
- remis un chèque de 500€ à l'école maternelle pour les voyages scolaires de fin d'année.

**Nous organisons aussi différentes activités :**

- Trois bourses aux vêtements à l'espace Jean Marie TRUCHOT la première le samedi 7 octobre 2017 (vêtements enfants hivers), la deuxième le samedi 24 février 2018 (vêtements adultes été et hivers) et la troisième le 7 avril 2018 (vêtements enfants été) (pour 40 articles : non adhérents 12 €, adhérents 8 €).
- Une bourse aux jouets au Centre Culturel de Trouy nord le samedi 4 novembre 2017 (pour 20 articles : non adhérents 8 €, adhérents 6 €).
- Spectacle de Noël
- Défilé Halloween
- Divers ateliers créatifs
- Un vide grenier le 13 mai 2018

**Vous pouvez nous contacter :**

- sur Facebook : Gpe Trouy Bourg
- par téléphone : 07. 84. 30. 83. 69
- par mail : gpetrouybourg@outlook.fr
- par courrier : soit directement dans la boîte aux lettres devant l'école élémentaire soit à l'adresse suivante : GPE, Place Jean Moulin, 18570 TROUY

GPE sement votre !!!



# FEST NOZ

BAL TRADITIONNEL BRETON

EDITION SPÉCIALE DES 70 ANS DE BRUG ARVOR

## SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

21H00 - SALLE DES FÊTES DE TROUY

GPS 47.014354, 2.360552 - 10 KM AU SUD DE BOURGES

### SÉROT & JANVIER

DUO DE "SONNEURS MOBILES" (BOMBARDE/BINIQUO KOZH)

### MAUVAISE LANGUE

GROUPE DU MORBIHAN

### PENN BIHAN

GROUPE DU PAYS VANNETAIS

AVEC LA PARTICIPATION DE

### VINCENT BÉLIARD

SONERIEN LANN-BIHOUE  
BAGAD DES ANCIENS DE LANN-BIHOUE

STROLLAD KOZH  
BAGAD DE BINIQUO KOZH ET BOMBARDES

ENTRÉE : 9 € (GRATUIT SI -10 ANS)  
CRÊPES SUCRÉES & BOISSONS  
INFOS : 06 14 70 02 38 / INFO@BRUGARVOR.COM




# Réveillon 2017

Espace J.M. Truchot à partir de 21 heures

## Orchestre Contre-Jour

Menu à 88 €  
vin compris  
Par Elan Traiteur  
de Sancerre

Réservez au :

02 48 50 10 00  
06 15 73 41 33  
02 48 25 02 04




## Samedi 27 janvier

1<sup>ère</sup> édition

Journée d'échange de  
plaques de muselets  
de champagne

8 h à 18 h

Renseignements  
et réservations :  
06 45 09 03 33  
06 15 73 41 33

# NOUVEAU en 2018 !

## Dimanche 28 janvier

Bourse régionale  
toutes collections

9 h à 18 h

Renseignements  
et réservations :  
06 29 77 69 79  
02 48 64 76 38



**ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT**

7 octobre	Bourse aux vêtements, Groupement de Parents d'Élèves
8	Thé dansant, AAAEMD
14	Concert de Brug Arvor (Bretons en Berry)
21	Concert, Les Compagnons de Chœur
22	Thé dansant, Age d'Or
28	Dîner dansant, AAAEMD
29	Thé dansant, Comité des fêtes



4 <b>novembre</b>	Repas dansant L'EST pétanque
5	Thé dansant, Entente Marcheurs Trouy
11	Repas et Thé dansant, Municipalité et l'UNC-AFN
12	Thé dansant, Musica Danse
17	Soirée Beaujolais, Municipalité et commerçants
18	Rifles, Etoile Sportive Trouy
19	Thé dansant, Trucydanse
24	Remise de l'arbre de bienvenue aux nouveaux arrivants et récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries
25 et 26	Marché de Noël, La Ruche de Trouy

6 décembre	Repas des aînés
9	Téléthon, Municipalité
10	Dîner dansant, Espoir trucidien
17	Thé dansant, AAAEMD
31	Réveillon, Trouy Temps Libre

**AUTRES LIEUX**

**Mairie**

**Lundi 16 octobre**, 18h30, Commémoration, Hommage au soldat inconnu de la guerre d'AFN

**Mardi 5 décembre**, 18h30, Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc

**Centre culturel**

**Samedi 4 novembre**, Bourse aux jouets, Groupement des Parents d'Elèves

### **CABINET MEDICAL**

16 rue du Champ du puits

Tél : 02.48.64.71.53

Fax : 02.48.64.70.54



Médecins : tél 02.48.64.71.53

Chirurgiens dentistes tél : 02.48.64.74.65

Infirmières tél : 02.48.64.74.63

Podologue tél : 02.48.64.71.53

Heures d'ouverture : lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h

### **PHARMACIE**

11 avenue des anciens combattants

Tél : 02.48.64.71.10

Fax : 02.48.64.75.50



Heures d'ouverture : lundi de 14h à 19h30,  
mardi au vendredi de 9h15 à 12h et 14h à 19h30, samedi 9h à 12h

### RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS SOUS CONDITIONS

(personnes âgées de plus de 70 ans, femmes veuves, personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé sur présentation d'un justificatif)

Lundi 13 novembre à Trouy Nord  
Jeudi 16 novembre à Trouy Bourg



### RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Même conditions que le ramassage des déchets verts.

La réinscription se fait automatiquement chaque année, il est donc inutile de s'inscrire si vous l'avez déjà fait.

Rappel : Les objets encombrants doivent être déposés devant le domicile la veille du ramassage

**Pour 2017: RAMASSAGE le lundi 9 octobre**

La pérennité de ce service est liée à la bonne volonté de chacun.



La collecte exceptionnelle des **Appareils Electriques** à la déchèterie de Trouy aura lieu du **samedi 21 au samedi 28 octobre 2017**.

Les usagers pourront déposer tous les appareils électriques c'est-à-dire tous les appareils fonctionnant sur secteur, piles ou batteries (y compris les jouets et l'outillage de bricolage).

Il est également organisé une collecte exceptionnelle des **déchets spéciaux : (déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage) le samedi 21 octobre à Trouy**

Attention il ne s'agit pas d'une semaine de collecte comme pour les déchets électriques. Les gardiens ne sont pas habilités à manipuler les déchets dangereux. C'est donc **un agent de notre prestataire qui sera présent** avec un véhicule sur **le samedi uniquement**. Les déchets dangereux apportés en dehors de cette journée ne pourront être acceptés en déchetterie.

Le reste de l'année, les habitants sont dirigés vers les déchetteries de Bourges (Danjons ou 4 Vents) ou de Saint-Doulchard pour déposer leurs déchets électriques ne fonctionnant plus et de nombreux magasins reprennent les petits appareils électriques sans l'obligation de la reprise 1 pour 1.

Pour plus d'information, <http://www.eco-systemes.fr/>. Les déchets spéciaux sont également à déposer dans les déchèteries de Bourges ou Saint-Doulchard.

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 <sup>er</sup> avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
<b>Lundi</b>	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
<b>Mercredi</b>	15h-18h	14h-17h	
<b>Vendredi</b>	15h-18h	14h-17h	
<b>Samedi</b>	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
<b>Dimanche</b>			10h-12h



Mairie de Trouy  
Place du 8 mai 1945  
18570 TROUY

Tél. : 02.48.64.78.18  
Fax : 02.48.64.74.96

mail : [mairie@ville-trouy.fr](mailto:mairie@ville-trouy.fr)  
Site : [villedetrouy.fr](http://villedetrouy.fr)

**Horaires d'ouverture**

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h  
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h  
Mercredi 9h à 12h  
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h  
Vendredi 9h à 17h

Fermeture exceptionnelle  
Novembre : Mercredi 1er novembre 2017.  
Décembre : mardi 26 décembre 2017 et mardi 2 janvier 2018 matin.  
La mairie ouvrira à 14h pour ces deux journées.

En cas d'urgence (décès), contactez l'astreinte  
au **06.82.30.92 02**

Mairie annexe  
Route de Châteauneuf  
18570 TROUY  
Tél. : 02.48.21.08.04

**Horaires d'ouverture**  
Mercredi 13h30 à 17h

Relais Assistantes Maternelles  
1 allée des Anémones  
18570 TROUY  
Tel 02.48.64.78.79  
[corinne.gatimel@ville-trouy.fr](mailto:corinne.gatimel@ville-trouy.fr)  
[dominique.nicoli@ville-trouy.fr](mailto:dominique.nicoli@ville-trouy.fr)

**Accueil Administratif**  
UNIQUEMENT sur rendez-vous  
Lundi 8h12h 14h16h  
Vendredi 8h 12h

**Accueil Ateliers d'Eveil**  
Lundi 9h 11h  
Vendredi 9h 11h

Bibliothèque  
3 rue du 19 mars 1962  
18570 TROUY  
Tél.: 02.48.64.72.25

**Horaires d'ouverture**

Lundi - Vendredi 17h à 19h  
Mercredi 15h à 18h  
Samedi 10h à 12h

Centre de loisirs  
1 allée des Anémones  
18570 TROUY

Tél : 02.48.64.73.58  
mail : [enfance@ville-trouy.fr](mailto:enfance@ville-trouy.fr)

**Horaires d'ouverture**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h  
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

pas de Centre de Loisirs pour les vacances de Noël

Ouverture administrative  
Mercredi 27 au vendredi 29 décembre  
8h30 - 12h30 /13h30 - 17h30  
Mercredi 3 et jeudi 4 janvier  
8h30 - 12h30 /13h30 - 17h30  
Vendredi 5 janvier 8h30 - 12h30

Reprise le lundi 8 janvier 2018

CCAS  
1 allée des Anémones  
18570 TROUY

Tél. 02.48.64.78.78  
mail : [corinne.gatimel@ville-trouy.fr](mailto:corinne.gatimel@ville-trouy.fr)

**Horaires d'ouverture**

Lundi Mardi Jeudi 8h 12h30 et 13h30 17h  
Mercredi 8h 12h30 et 13h30 15h  
Vendredi 8h 12h